

## CHAPITRE IX.

## JEPHTÉ.

La judicature de Jephté est une des plus célèbres d'Israël, moins par l'éclat de la victoire qu'il remporta sur les Ammonites, laquelle ne fut pas décisive comme celle de Barac et de Gédéon, que par l'intérêt qui s'est de tout temps attaché à sa fille, tendre et innocente victime du vœu imprudent de son père.

Cette judicature se recommande d'ailleurs à l'attention de l'historien par plusieurs traits singuliers. Nous voyons ici, pour la première fois, un chef appelé au commandement par la voix du peuple. Jephté fait ses conditions et n'accepte le pouvoir en temps de guerre qu'à la condition de le garder en temps de paix, sans rentrer, par conséquent, comme les autres Juges, dans la vie privée, après avoir heureusement terminé son expédition. Aussi habile négociateur que vaillant capitaine, également prudent dans les conseils et brave dans les combats, il ne se décide enfin à verser le sang qu'après avoir essayé en vain d'en prévenir l'effusion par des négociations diplomatiques.

Jephté était le fruit d'une union illégitime. Son père s'appelait Galaad et habitait le pays du même nom, au delà du Jourdain. Il eut d'autres enfants légitimes qui chassèrent inhumainement leur frère, afin qu'il ne partageât point avec eux l'héritage paternel. Jephté, ainsi expulsé, se réfugia dans le pays de Tob, région inconnue, mais située probablement au nord-ouest du royaume des Ammonites, à l'est du lac de Tibériade, à Sûsiyêh<sup>1</sup>. Celui qui venait d'être ainsi

<sup>1</sup> II Sam. (II Reg.), x, 6, 8. Cf. I Mac., v, 13; II Mac., xii, 17. Cf. Riehm, *Handwörterbuch des biblischen Altertums*, 2<sup>e</sup> édit., 1894, p. 1701.

chassé des montagnes de Galaad avait le caractère fortement trempé : brave, hardi, entreprenant, infatigable, né pour le commandement, il groupa autour de sa personne tous ceux qui, pour des raisons diverses, étaient obligés comme lui de quitter leur tribu. Ils menèrent ensemble la vie des Bédouins du désert, faisant des razzias et pillant en toute occasion les Ammonites. Leurs exploits firent du bruit et rendirent leur chef également célèbre et redouté.

Pendant ce temps, les tribus d'Israël, qui habitaient à l'est du Jourdain, étaient cruellement opprimées par les enfants d'Ammon. Depuis Abimélech, les tribus à l'ouest du fleuve avaient eu pour Juge Thola, descendant d'Issachar<sup>1</sup>, et celles de l'est, Jaïr de Galaad<sup>2</sup>. L'un et l'autre étaient morts, ne nous laissant guère d'autre souvenir que celui de leur nom, et les Israélites s'étaient plus que jamais plongés dans l'idolâtrie<sup>3</sup>. Dieu suscita alors deux peuples ennemis pour faire expier aux enfants de Jacob leur infidélité : les Philistins, ces adversaires redoutables, qui, apparaissant aujourd'hui pour la première fois, comme envahisseurs, sur la scène, ne la quitteront jamais complètement jusqu'à la captivité de Babylone, et les Ammonites, descendants de Lot<sup>4</sup>.

Les Philistins ne sont mentionnés ici qu'incidemment. Ce n'était pas Jephté qui devait les vaincre; l'honneur de les humilier était réservé à Samson, comme nous le verrons plus loin.

Les Ammonites avaient déjà opprimé Israël du temps d'Aod, mais à cette époque ils étaient unis aux Moabites,

<sup>1</sup> Jud., x, 4-2.

<sup>2</sup> Jud., x, 3-5.

<sup>3</sup> Jud., x, 6.

<sup>4</sup> Jud., x, 6-7. — Samgar, Jud., iii, 31, avait battu déjà auparavant six cents Philistins, mais nous n'avons pas de détails sur cet événement. Voir plus loin, p. 173.



qu'ils ne faisaient que suivre ; maintenant ils sont, seuls, assez forts pour triompher. Leur caractère féroce les rendait particulièrement redoutables. Ils paraissent avoir mené la vie nomade et s'être distingués par l'amour de la guerre et du pillage, propre à tous les Bédouins. Les Hébreux, depuis leur sortie d'Égypte, n'avaient pas rencontré de plus cruels ennemis. Au temps de l'exode, ces descendants de Lot avaient refusé des vivres, dans le désert, aux descendants d'Abraham ; ils avaient même cherché, avec les Moabites, à attirer sur Israël les malédictions de Balaam<sup>1</sup>. A l'époque où nous sommes parvenus, nous ignorons quel était le territoire qu'ils occupaient, mais ils habitaient certainement à l'est du pays de Galaad. Quelle que soit la difficulté de pénétrer dans ce dernier pays, dont les montagnes semblent faire une forteresse imprenable, les Ammonites avaient réussi à l'envahir, et de là, traversant le Jourdain, ils poursuivaient leurs incursions et étendaient leurs ravages jusqu'au milieu d'Éphraïm, de Benjamin et de Juda.

Les Israélites appartenant à ces tribus furent convertis par le malheur ; ils rejetèrent loin d'eux les dieux étrangers qu'ils avaient adorés, et, comptant dès lors sur la protection de Jéhovah, ils résolurent de résister par la force aux violences des pillards. Ceux-ci marchèrent aussitôt contre eux. Les Transjordaniens se rassemblèrent, pour leur résister, à Maspha de Galaad ; mais quand ils furent réunis, il ne se trouva, parmi eux, personne qui fût capable de les conduire. C'est alors qu'ils offrirent le commandement à Jephthé ; il l'accepta, à la condition de le garder toujours. Nous voyons encore ici un nouvel acheminement vers la royauté ; les fonctions du Juge tendent ainsi graduellement à la fixité.

Le nouveau chef, qui n'avait pas moins de prudence que

<sup>1</sup> Deut., xxiii, 3-4.

de bravoure et qui redoutait les forces de ses adversaires, ne voulut entreprendre la guerre qu'après avoir épuisé tous les moyens de conciliation. Deux fois il envoya des ambassadeurs aux Ammonites, la première, pour leur demander quels étaient leurs griefs ; la seconde pour y répondre<sup>1</sup>. Ces négociations diplomatiques échouèrent : les ennemis ne réclamaient rien de moins des Israélites que l'abandon de leur territoire. Il fallut donc en venir aux mains.

De la guerre, nous ne savons que fort peu de chose : le vœu imprudent de Jephthé d'immoler à Dieu, s'il était victorieux, la première personne qui sortirait de sa maison à son retour à Maspha, et la défaite des Ammonites. Ils furent complètement battus, depuis Aroer jusqu'à Minnith et au Pré ou Plaine des Vignes<sup>2</sup>.

La topographie des pays situés à l'est du Jourdain est encore trop imparfaitement connue pour qu'il soit possible de se rendre exactement compte des exploits de Jephthé. Le peu de sécurité de ces contrées, infestées aujourd'hui, de la même manière qu'alors, par les Bédouins, a empêché les explorateurs d'y faire des recherches suivies. Un voyageur anglais, M. Tristram, a cependant visité la terre de Moab en 1872, et il donne<sup>3</sup> comme un des résultats les plus intéressants de son voyage, la découverte d'Abel Kerâmîm ou Pré des Vignes :

« Vingt minutes après avoir quitté Dhiban, dit-il, notre route nous conduisit dans une vallée si peu profonde qu'elle mérite à peine ce nom. On y voit encore des vestiges de murs et de terrasses, devenus aujourd'hui de simples monceaux de terre, couverts de gazon et disposés régulièrement

<sup>1</sup> Jud., xi, 12-28.

<sup>2</sup> Jud., xi, 33. Dans la Vulgate, une partie du nom hébreu du Pré des Vignes est conservée et l'autre traduite : *Abel, quæ est vineis consita*.

<sup>3</sup> Dans sa préface, *The Land of Moab, Travels and Discoveries in the east side of the Dead Sea and the Jordan*, Londres, 1873, p. iv.



le long de la colline, à une distance d'environ cent mètres. Quand nous demandâmes ce que c'était, on ne put nous donner aucune explication, on nous dit seulement que la vallée s'appelait *Khurm Dhiban*, c'est-à-dire les vignes de Dibon. Cet enfoncement de terrain est d'une longueur de 4 à 5 kilomètres. Le nom en a été conservé par des hommes qui n'ont probablement jamais vu de vignes de leur vie, et qui n'ont aucune idée de la destination primitive de ces antiques fossés, comme on pourrait les appeler. C'est là un exemple de la persistance des dénominations sémitiques. Mais c'est mieux encore : c'est une illustration intéressante d'une expression du livre des Juges. Quand Jephthé, dans sa guerre contre les Ammonites, les défît dans cette plaine, nous lisons : « Il les frappa depuis Aroer jusqu'à ce que tu viennes à Minnith, vingt villes, et jusqu'à » la *Plaine des Vignes*, en en faisant un grand carnage<sup>1</sup>. » Ici donc, sur cette route que devait prendre naturellement l'armée vaincue des Ammonites, venant de l'est, après le combat livré à Aroer, le nom subsiste, exprimé en une autre langue, mais avec une signification identique. — Où était situé Minnith? Nous ne le savons pas. On a supposé que ce pouvait être Mendjah, un site qu'on dit se trouver à onze kilomètres à l'est d'Hésébon, mais nous n'avons pu trouver aucune trace soit du nom soit de la place, ni à l'endroit qu'on lui assigne ni ailleurs. Ici du moins nous avons des restes qui attestent l'exactitude du nom de *Plaine des Vignes*<sup>2</sup>. »

Au retour de Jephthé à Maspha, après sa victoire<sup>3</sup>, la pre-

<sup>1</sup> Jud., xi, 33.

<sup>2</sup> H. B. Tristram, *The Land of Moab*, p. 139-140. L'identification proposée par M. Tristram n'est cependant pas certaine. On place communément Abel-Keramim plus au nord, au sud de Rabbath-Ammon.

<sup>3</sup> Ce qu'avait fait Jephthé pour éviter la guerre montre la haute idée qu'il avait de la puissance des Ammonites. Le siège de Jabès de Galaad, que

mière personne qui se présenta à lui, ce fut sa fille unique. On voudrait pouvoir affirmer avec beaucoup d'exégètes modernes, que le vainqueur des Ammonites n'exécuta pas son vœu barbare et que le sang de cette tendre victime, si généreuse et si sympathique, fut épargné. La tradition juive et la tradition chrétienne, jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle, ont admis l'immolation<sup>1</sup>, et quoique le texte sacré, par les termes gé-

ces derniers entreprennent quelque temps après, à l'époque de Samuel, I Sam. (I Reg.), xi, 4-11, montre que l'échec que leur avait infligé Jephthé n'avait pas ruiné leurs armes.

<sup>1</sup> Nous lisons dans le Targum de Jonathan (*Polyglotte* de Walton, t. II, p. 140, in Lev., xxvii, 39) : « Additio : ut non ascendere faceret vir filium suum aut filiam suam in holocaustum sicut fecit Jiphthahh Gilghadæus, et non consuluit Pinchas sacerdotem : et si consulisset Pinchas sacerdotem, redemisset eam. » — Josèphe dit, *Antiq. Jud.*, V, ix : Θύσας τὴν παῖδα ὀλοκώτωσεν. Origène, *In Joan.*, t. VI, cap. xxxvii : τῆς ὀλοκωτούμενης θυγατρὸς Ἰεφθάς, *Patrol. græc.*, t. XIV, col. 293. — Cf. *In Jud.*, t. XII, col. 949. — « Nota, dit saint Ephrem, non eo die quo Jephthæ filiam vidit, etiam immolavit... Ad duos menses virginis immolatio protrahitur. » *In lib. Judic., Opera syriaca*, t. I, p. 322. — Saint Jean Chrysostome, *Homilia ad popul. Antioch.*, XIV, 3 : μετὰ τὸ σφαγῆναι τὸ θυγάτριον τοῦ Ἰεφθάς, t. XLIX, col. 147. — Théodoret, *Quæst. in Jud.*, XX : Τὶ δὴ ποτε συνεχώρησεν ὁ δεσπότης Θεὸς τοῦ Ἰεφθάς σφαγῆναι τὴν θυγατέρα;... Θεός... οὐκ ἐκόλωσε τὴν σφαγὴν, t. LXXX, col. 598. — L'auteur du poème contre Marcion,

Promissum ut staret, solvit pia jura parentis,

Peccatis votum violenta morte coperuit.

(Migne, *Patrol. lat.*, t. II, col. 1073.)

— Saint Ambroise, *De Officiis*, III, 12, n<sup>o</sup> 78 : « Dura promissio, acerbior solutio, quam necesse habuit lugere etiam ipse qui fecit... Miserabilis necessitas quæ solvitur parricidio, » t. XVI, col. 167-168. — Saint Augustin, *Quæst. in Jud.*, VIII, 49 : « Fecit quod et lege velabatur. » *Opera*, t. XXXIV, col. 811. Cf. *De Civ. Dei*, I, 21, t. XII, col. 35. — Οὐ κολύει τὴν σφαγὴν ὁ Θεός dit Procope de Gaza, *In Jud.*, Migne, t. LXXXVII, pars 1<sup>a</sup> col. 4072. — M. M. Rh. James a publié dans ses *Apocrypha Anecdota (Texts and Studies*, II, 3), in-8<sup>o</sup>, Cambridge, 1893, p. 182, une lamentation de la fille de Jephthé traduite du grec en latin et qu'il dit (p. 181) remonter, peut-être au premier siècle de notre ère. L'auteur termine la lamentation par ces mots : « His dictis, reversa est Seila (nom donné à la fille de Jephthé) ad



néraux qu'il emploie, semble vouloir jeter comme un voile sur cette scène sanglante, il est difficile de l'expliquer dans le sens d'une simple consécration à Dieu<sup>1</sup>; car cette consécration est peu en harmonie, il faut en convenir, avec les usages connus de cette époque<sup>2</sup>.

patrem suum, et ipse fecit omnia quæcumque juravit, et obtulit holocaustomata. Tunc omnes virgines Israël convenerunt et sepelierunt filiam Jephte et planxerunt eam. » — Saint Thomas dit : « In vovendo fuit stultus quia discretionem non habuit et in reddendo impius. » *Summa theol.*, 2<sup>a</sup> 2<sup>a</sup>, q. 88. a. 2, ad 2<sup>um</sup>. — « Ritum gentilium secutus, dit Hugues de Saint-Victor, humanum sanguinem vovit, sicut postea legimus regem Moab filium suum immolasse super muros. » *Adnot. in Jud.*, t. CLXXV, col. 92. — Cf. Saint Jérôme, *Epist. cxviii ad Julian.*, t. XXII, col. 964; *Quæst. et Respons. ad orthod.*, xcix, inter *Opera S. Justinii*, t. VI, col. 1344; Barhebræus, *Chronicon syriacum*, Leipzig, 1789, t. I, p. 17; Cedrenus, *Hist. Migne, Pat. gr.*, t. CXXI, col. 136; V. Bède, *In Jud.*, VII, t. XCIII, col. 428; Cornelius à Lapide, *Comment. in Script. Sacr.*, édit. Vivès, t. III, 1866, p. 186-188; Calmet, *Dissertation sur le vœu de Jephté*, dans son *Commentaire littéral. Les Juges*, 1720, p. XXVI-XXXII; Welte, *Ueber das Opfer Jephtha's*, dans la *Tübinger Quartalschrift*, 1842, p. 608-620; Zschokke, *Historia sacra antiqui Testamenti*, p. 145; Schöner, *Das Gelübde Jephtha's*, dans la *Tübinger theologische Quartalschrift*, 1869, p. 533-579. — Parmi ceux qui soutiennent que la fille de Jephté n'a pas été réellement immolée, mentionnons Le Clerc et surtout Hengstenberg, *Beiträge zur Einleitung ins alte Testament*, 3 in-8°, Berlin, 1839, t. III, p. 82, 126-148; *The Kingdom of God*, 2<sup>d</sup> period, 3<sup>d</sup> section, n° 8, trad. angl., t. II, p. 44. M. Schoebel a défendu le même sentiment devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, *Journal officiel*, 18 janvier 1876, p. 523.

<sup>1</sup> M. A. van Hoonacker, *Le vœu de Jephté*, in-8°, Louvain, 1893, p. 43, suppose que l'holocauste de Jephté ne fut que symbolique et qu'il offrit une victime ordinaire à la place de sa fille. D'autres l'entendent simplement de la consécration à Dieu de la fille de Jephté. Voir Fr. Kaulen, *Commentatio de rebus Jephthæ*, in-8°, Bonn, 1895.

<sup>2</sup> Voir Ewald, *Jahrbücher der biblischen Wissenschaft*, t. XI, p. 203. — Cf. Idoménée sacrifiant son fils pour accomplir le vœu qu'il avait fait, d'une manière semblable à celui de Jephté, afin d'obtenir un heureux retour dans sa patrie; son fils fut sauvé d'après Servius, in *Æneid.*, III, 121; XII, 164. Comparer aussi le sacrifice d'Iphigénie. On a rapproché les noms Iphi (génie), Idoménée et Jephté. Mais on ne peut rien conclure de

Une coutume, encore en vigueur dans le Sinaï, rappelle le trait de la fille de Jephté se retirant sur les montagnes pour pleurer sa virginité. Quand on annonce à une jeune fille qu'elle va être donnée en mariage, la coutume traditionnelle l'oblige de faire semblant de s'enfuir sur les montagnes. Bien mieux, chez l'une des quatre tribus qui habitent aujourd'hui la péninsule, chez les Emzeinéh, la fuite n'est pas simplement simulée : la future mariée va passer réellement trois jours dans les montagnes, au lieu de passer ce temps cachée dans une tente près de son père, comme le font les vierges des autres tribus<sup>1</sup>.

Jephté ne survécut pas longtemps à sa fille. Les Éphraïmites, toujours arrogants, lui cherchèrent querelle, comme ils l'avaient fait auparavant à Gédéon, parce qu'il ne les avait pas appelés à combattre contre les Ammonites. L'accusation était fautive. Jephté ne chercha pas à les calmer par de bonnes paroles, comme l'avait fait le vainqueur des Madianites, il les tailla en pièces, quand ils eurent envahi le pays de Galaad. Ceux qui ne tombèrent pas sur le champ de bataille furent massacrés aux gués du Jourdain où leur prononciation trahissait leur origine<sup>2</sup> : ils ne pouvaient pas prononcer le schin hébreu et disaient *sibboleth* au lieu de *schibboleth*, « épi. » Six ans plus tard, Jephté n'était plus.

solide de ces comparaisons et de ces rapprochements, non plus que du cas semblable du père de Mahomet. Tabari, *Chronique*, in-4°, Paris, 1836, traduction L. Dubeux, t. I, p. 171-172. Voir Rosenmüller, *Das alte und neue Morgenland*, Leipzig, 1818, t. III, n° 459, p. 41-43.

<sup>1</sup> E. H. Palmer, *The desert of the Exodus*, t. I, p. 90-91.

<sup>2</sup> *Jud.*, XII, 5-6. On trouve une histoire analogue à celle du *schibboleth* dans le *Journal asiatique*, 1845, partie II, p. 483. Pour punir les excès des Arabes du Saïd, en 1302, on leur fait prononcer, afin de les reconnaître, le mot *daqiq* : tous ceux qui font sentir le *kaf* arabe sont aussitôt massacrés. Voir E. Quatremère, *Histoire des sultans mamlouks*, 2, in-4°, Paris, 1837-1845, t. II, part. II, p. 189. « Vingt ans auparavant, les Français victimes des *Vêpres siciliennes*, périsaient de la même manière avec le mot *cicéri*. » *Journal asiatique*, *ibid.*, p. 483.